



Territoires et action publique territoriale :
nouvelles ressources pour le
développement régional

Université du Québec à Rimouski (UQAR) Rimouski, Québec,
Canada les 25, 26 et 27 août 2008

LES CONFLITS D'USAGE ENTRE AGRICULTURE, OSTRÉICULTURE ET PLAISANCE SUR LE LITTORAL PICTO-CHARENTAIS

Olivier Bouba-Olga, Ornella Boutry et Audrey Rivaud
CRIEF, EA2249, Université de Poitiers

obouba@univ-poitiers.fr, ornella.boutry@etu.univ-poitiers.fr, audrey.rivaud@etu.univ-poitiers.fr

Résumé de la communication

La compréhension des questions environnementales, et plus particulièrement des conflits d'usage environnementaux, s'est récemment enrichie des apports de l'économie de la proximité. Après des développements initiaux centrés sur la compréhension des problèmes de coordination productive avec intégration explicite des relations à l'espace, les concepts en terme de proximité ont en effet permis de renouveler la prise en compte de la dimension spatiale des problèmes environnementaux et d'intégrer la distinction fondamentale entre « proximité géographique » et « proximité organisée » (Torre, Zuindeau, 2007).

Des tentatives d'approfondissement de cette grille de lecture ont été opérées, en croisant les approches de la proximité avec le modèle exit-voice élaboré en 1970 par Hirschman (Caron et Torre, 2005 ; Bouba-Olga, 2007). Ce dernier propose ainsi une analyse qui permet de recenser précisément les différentes solutions qui s'offrent aux acteurs pour remédier à des dysfonctionnements ou sortir des conflits qui émergent au sein d'une organisation. Les analyses en termes de proximité peuvent alors être envisagées comme le prolongement du modèle exit-voice dans la mesure où les possibilités et l'efficacité des stratégies envisagées par Hirschman dépendent de la situation des acteurs dans l'espace physique, dans l'espace des ressources et dans l'espace des processus de coordination.

Le pouvoir heuristique de notre grille d'analyse sera évalué par son application aux conflits d'usage environnementaux sur le littoral picto-charentais. Nous étudierons plus précisément les conflits entre les agriculteurs, les conchyliculteurs et les plaisanciers.

Introduction

Sur un certain nombre de territoires, les pressions anthropiques exercées sur les ressources naturelles font ressortir les interdépendances existantes entre les activités économiques, et sont à l'origine de conflits d'usage pouvant aller jusqu'à une remise en cause du bon fonctionnement du système économique local. Il est donc possible d'appréhender les conflits d'usage comme une manifestation sociale d'une situation de concurrence pour l'utilisation d'une ressource environnementale ou d'un problème d'externalités négatives. Sur notre terrain d'étude, le littoral picto-charentais, on observe un conflit majeur entre différentes activités autour de la ressource en eau. Historiquement, le premier conflit met aux prises le collectif des agriculteurs et le collectif des conchyliculteurs par rapport aux usages de l'eau douce en tant que bien linéaire. Plus récemment, le conflit se déploie sous une forme nouvelle entre les conchyliculteurs et les plaisanciers, à propos de l'utilisation de l'eau en tant que bien surfacique. Ces conflits interpellent logiquement les acteurs publics qui, à différentes échelles de territoire, tentent de mettre en place de nouvelles règles du jeu, de mettre en application ces règles, et de veiller à leur respect, afin de définir les contours d'une meilleure gouvernance territoriale.

Dans une perspective de compréhension et de résolution des conflits d'usage autour de la ressource en eau, nous montrons dans cet article l'importance de mener une analyse approfondie des collectifs d'acteurs, des systèmes d'interdépendances dans lesquels ils sont insérés et des conflits qui les opposent. En d'autres termes, nous cherchons à mettre en évidence la nature de la coordination entre les activités économiques présentes sur le littoral picto-charentais, en identifiant les marges de manœuvre des individus, dans l'ensemble des solutions potentielles aux conflits, compte tenu de la situation locale observée. Pour répondre à cet objectif nous définissons progressivement, dans la première partie, une grille de lecture relevant de la socio-économie de l'environnement. Elle croise l'analyse du modèle exit-voice proposée par Hirschman, et les avancées récentes de l'économie de la proximité, ces dernières permettant de prendre en considération la situation, y compris géographique, des acteurs en conflit. Dans la deuxième partie, nous proposons d'appliquer notre grille de lecture aux conflits autour de l'eau observés sur le littoral picto-charentais.

I. Approche théorique des conflits d'usage environnementaux

La compréhension des conflits d'usage environnementaux pose la question particulière de la coordination entre les agents économiques sujets à des interdépendances spécifiques, relevant de phénomènes de concurrence sur certaines ressources ou de dégradation du milieu naturel, dans le cadre d'une régulation non-marchande. Trois grandes approches de ces problèmes coexistent [Godard, 2005] : les approches standards de l'économie de l'environnement, l'économie écologique, et la socio-économie de l'environnement. Après avoir montré les limites des deux premières (I.1), nous montrons l'intérêt de la dernière (I.2), en proposant ensuite un modèle adapté à notre cas d'étude, issu du croisement du modèle exit-voice d'Hirschman et de l'économie de proximité (I.3).

I.1. Les limites des approches standards

Prenant acte des problèmes d'efficacité dans l'allocation des ressources, l'essentiel de l'économie de l'environnement cherche à préciser les caractéristiques des biens et des services environnementaux, et à attribuer à ces derniers une référence monétaire afin de réguler les pressions exercées par les individus. L'absence de référence au cadre de réflexion traditionnel basé sur le marché et sur l'établissement des préférences des individus (calcul avantages-coûts) est donc analysée comme la cause des problèmes environnementaux [Pearce,

1976 ; Pearce, Turner, 1990]. Cela conduit l'économie de l'environnement à appréhender les questions de coordination entre les agents par l'intermédiaire des concepts de *ressources naturelles*, de *biens communs* et principalement autour de la notion d'*externalité* [Pigou, 1920]. Cette dernière se définit comme étant l'effet de l'action d'un agent économique sur un autre agent s'opérant en dehors de toute transaction sur le marché. Dans ce cadre, la littérature économique se focalise sur les modalités d'internalisation des externalités, en s'interrogeant sur la façon de contraindre les agents qui en sont à l'origine à prendre en considération l'ensemble des incidences de leur comportement dans leur calcul économique. Deux solutions canoniques sont proposées : une solution interventionniste et une solution coopérative.

Historiquement, le premier mode d'internalisation étudié concernait, à l'initiative de Pigou [1920], la détermination d'outils réglementaires efficaces permettant de circonscrire les problèmes de pollution. Le réglementateur intervient en calculant le niveau optimal de production d'effets externes et en mettant en place un mécanisme qui contraint ou incite les agents à atteindre ce niveau [Lévêque, 2000]. Pour cela, il a le choix entre une régulation par les quantités en imposant une norme, ou une régulation par les prix en instaurant, par exemple, une taxe – taxe pigouvienne – payable par unité de pollution. Le deuxième grand mode d'internalisation des effets externes, proposé par Coase en 1960, atteste de l'efficacité des solutions coopératives, passant par la négociation privée entre les parties prenantes, pour résoudre les problèmes d'allocation des ressources. Dès lors, la détermination d'un optimum de production d'externalités et l'intervention de l'Etat ne sont pas nécessaires si, en l'absence de coûts de transaction, les agents disposent de droits de propriété sur l'environnement. Ils sont, de ce fait, en mesure d'établir des accords mettant en relation un niveau de nuisances et un paiement en contrepartie [Coase, 1992].

La solution coasienne est souvent critiquée en raison de l'hypothèse restrictive de nullité des coûts de transaction. Cette hypothèse est cependant mal interprétée : il ne s'agit pas pour Coase de montrer la supériorité du marché, mais de dire qu'en l'absence de coûts de gouvernance (coûts de transaction d'un côté, coûts bureaucratiques de l'autre), si les droits de propriété sont préalablement définis, le marché est en mesure de réguler efficacement les problèmes environnementaux [Coase, 1992, 1993]. Il révèle ainsi l'existence d'une pluralité de solutions d'internalisation, l'enjeu étant alors d'identifier la structure de gouvernance la plus efficace pour réduire les externalités compte tenu de l'importance des coûts de gouvernance associés à chaque structure [Bertrand, 2006].

Au-delà de la critique de Coase, des remises en causes plus importantes ont été réalisées. En rupture totale avec la vision traditionnelle de l'économie de l'environnement, le courant de l'économie écologique se donne comme programme de recherche, non pas d'intégrer les actifs environnementaux dans le champ de l'économie, mais de repenser le système économique à l'aune des questions d'environnement. Dépassant la vision auto-référentielle de la nature, pour adopter une posture hétéro-référentielle [Godard, 2005] c'est-à-dire soumise à une réalité englobante, les réflexions de l'économie écologique dépassent l'individualisme méthodologique et participe à un renouvellement conceptuel à travers un rapprochement interdisciplinaire avec les sciences physiques et de la nature : thermodynamique, biologie intégrative, théorie de l'information, la théorie des systèmes etc. Toutefois, même si elles s'en préservent, ces analyses tendent à ignorer les mécanismes de décisions économiques et laissent en arrière plan les questions relatives aux dimensions institutionnelles et aux représentations sociales des individus, qui impactent pourtant les rapports entre le système socio-économique et son environnement.

En prenant acte de certaines limites présentes dans l'analyse standard de l'environnement, et en dépassant également le réductionnisme de l'économie écologique, un certain nombre d'approches souligne la difficulté des outils existant à réguler les problèmes

environnementaux¹, en mettant en évidence les incertitudes particulièrement marquées concernant les questions environnementales. Ainsi, au-delà de leurs dimensions économique et écologique, les interactions entre la société et le milieu naturel sont appréhendées par les approches non-standards, comme un construit social, institutionnel et de représentations [Godard, 2005], en retenant une hypothèse de rationalité située [Orléan, 2002]. Ces développements relevant d'une socio-économie de l'environnement, s'attachent alors à décoder les motivations des individus et leur comportement dans leur positionnement par rapport à l'environnement, ou encore à mettre en lumière les éléments de cohérence, de complexité et d'efficacité de l'action collective engagée au nom de l'environnement.

I.2. L'intérêt d'une socio-économie de l'environnement

La socio-économie de l'environnement se positionne dans une perspective interactionniste des rapports entre la société et la biosphère. De ce fait, les approches qui s'inscrivent dans ce courant intègrent des dimensions telles que les institutions, les représentations mentales, les réseaux sociaux ou encore les procédures de justification dans l'espace public, comme facteurs de la coordination. La mobilisation de ces développements dans la construction théorique traduit une volonté d'enrichir les réflexions issues de l'analyse standard, en considérant que la compréhension des conflits d'usage autour de la ressource en eau mérite la prise en compte des apports des courants institutionnalistes [Froger, 1997] et conventionnalistes [Godard, 1990], principalement. A titre d'illustration, dans la lignée des travaux de Coase, si les coûts de transaction sont élevés et difficilement identifiables, il n'est pas aisé de se prononcer sur la nature des solutions aux problèmes environnementaux à mettre en place ; dans ce contexte incertain, les approches de la socio-économie de l'environnement proposent des éléments éclairant pour les décideurs publics, notamment sur les dispositifs de régulation envisageables.

De façon synthétique, le programme de recherche institutionnaliste relatif aux questions environnementales a vocation à construire des schémas d'analyse et de compréhension des évolutions à l'œuvre dans le système économique, sans tenter d'évaluer de façon systématique les impacts des activités humaines sur une base monétaire [Boidin, Zuideau, 2006]. Lorsqu'on s'intéresse aux conflits d'usage environnementaux, il apparaît avec une certaine clarté que les comportements stratégiques des acteurs s'insèrent dans des logiques locales, nationales et internationales, et sont donc soumis à des règles du jeu qu'il convient de décrypter pour comprendre la nature des rapports avec l'environnement et la façon dont les ressources naturelles sont impactées. Dès lors, le contexte institutionnel et les dynamiques à l'œuvre dans les secteurs d'activité ne sont pas neutres vis-à-vis du degré de conflictualité, dans la mesure où cela structure les prises de décision des agents économiques. Ce phénomène ressort nettement lorsque l'on s'intéresse plus particulièrement au conflit autour de la ressource en eau sur le littoral picto-charentais : la surexploitation de la ressource découle notamment de politiques publiques nationales et supranationales très favorables au développement de l'irrigation des cultures agricoles (*cf. infra*).

Le programme de recherche conventionnaliste tente d'appréhender la pluralité des représentations et des ordres de justification de l'action collective [Boltanski, Thévenot, 1991], pour approcher la relation entre les acteurs économiques et l'environnement. En

¹ On pense notamment aux effets mitigés des instruments de marché ou de quasi marché mis en place dans le cadre de la politique agro-environnementale en France (Barbut, Baschet, 2005 ; Toyer, Saïd, 2006).

adoptant une démarche fondée sur l'individualisme méthodologique, les comportements des agents sont alors envisagés comme étant le résultat d'arrangements et de conflictualités variables, dont les valeurs, les conventions, peuvent diverger. L'intérêt porté à la pluralité des systèmes de légitimité de l'action des agents conduit l'économie des conventions à abandonner l'idée de fournir une matrice unique de représentation des problèmes environnementaux. Elle concentre davantage son attention sur la nature des phénomènes de blocage et leurs issues potentielles, dans le but d'élaborer des dispositifs de coordination efficaces – conventions collectives par exemple. Ces développements mettent donc en lumière l'importance de réaliser une bonne lecture des systèmes de légitimité dans lesquels émergent les conflits environnementaux, afin de comprendre l'essence de ces derniers.

Les approches institutionnalistes et conventionnalistes permettent d'intégrer tout un ensemble d'éléments relatifs au contexte, à l'environnement des agents économiques qui apparaît utile pour comprendre l'émergence de conflits d'usage environnementaux. Elles permettent également de tenir compte de l'incertitude dans laquelle évoluent les acteurs économiques. En s'appuyant sur ces enrichissements, les travaux de l'économie de la proximité proposent d'approfondir l'analyse, en intégrant explicitement la situation des acteurs dans l'espace physique, c'est-à-dire la dimension géographique, ce qui leur permet notamment de traiter les conflits d'usage et de voisinage [Caron, Torre, 2002].

Initialement centrée sur des questions de coordination productive, l'économie de la proximité se focalise depuis quelques temps sur les questions d'environnement, en s'interrogeant notamment sur le rôle des proximités *géographique* et *organisée* dans l'apparition de certains problèmes [Kirat, 1999 ; Letombe, Zuindeau, 2001, Papy, Torre, 2002]. La proximité géographique est centrale dans l'analyse des conflits d'usage environnementaux dans le sens où elle s'impose souvent aux acteurs sans possibilité d'abolition [Caron, Torre, 2005]. Elle fait l'objet d'une distinction essentielle entre proximité géographique subie – le « déménagement » des acteurs est impossible ou son coût d'opportunité est trop élevé – et proximité géographique recherchée – de manière permanente ou temporaire à l'instar des touristes. La proximité géographique, notamment lorsqu'elle est subie, est créatrice de tensions et de conflits dans la mesure où elle est le support d'interdépendances non souhaitées entre les acteurs (interdépendances de superposition, de contiguïté ou encore de voisinage). Ainsi, on retrouve les phénomènes canoniques d'encombrement des ressources environnementales ou encore d'externalité de pollution, l'analyse des formes de proximités géographiques permettant de mieux appréhender la nature du dysfonctionnement, de comprendre les modes d'expression des problèmes environnementaux et le poids des acteurs dans la négociation. Les questions relatives à la régulation des conflits d'usage environnementaux, ouverts ou latents, se réfèrent quant à elles aux caractéristiques de la proximité organisée, cette dernière se définissant comme la capacité qu'offre une organisation à faire interagir ses membres (Rallet, Torre, 2005). La préexistence de liens tissés au sein des réseaux, le partage de valeurs communes entre les acteurs, la présence d'instances formelles de concertation, faciliteraient la résolution des conflits, leur absence conduirait à l'exacerbation des tensions et des conflits. En d'autres termes, la mobilisation de la proximité organisée s'avère essentielle dans le cadre de la gestion ou de l'apaisement des conflits environnementaux, car elle permet d'intégrer au raisonnement des éléments relatifs aux institutions, aux organisations ou encore aux représentations des acteurs, dont l'importance a été soulignée plus haut. Torre et Zuindeau [2007] signalent cependant que, dans certains cas, la proximité organisée peut être source de conflits ou de renforcement du conflit, lorsque, par exemple, certaines des parties prenantes partageant le même système de représentations ou de valeurs, tendent à former une coalition en excluant un autre collectif d'acteurs.

En nous positionnant dans la continuité de cette architecture théorique, nous proposons de participer à son approfondissement, afin de prendre en considération la diversité des situations conflictuelles et des solutions envisageables, en réalisant un rapprochement avec le modèle exit-voice d’Hirschman [Bouba-Olga, 2007].

I.3. Un croisement entre le modèle exit-voice et l’économie de proximité

Le modèle exit-voice, proposé par Hirschman en 1970, a vocation à apporter des précisions sur les modalités existantes pour surmonter les dysfonctionnements internes aux organisations – entreprises, partis politiques, etc. En ce sens, il cherche à rendre compte des formes de la conflictualité sociale et plus largement du changement social. En considérant l’espace de déploiement des problèmes environnementaux comme une organisation territoriale particulière, il apparaît alors que la grille d’analyse proposée par Hirschman offre des opportunités nouvelles pour traiter la question des conflits d’usage. Lorsque les acteurs se retrouvent face à un dysfonctionnement au sein d’une organisation, Hirschman considère, dans un premier temps, qu’ils sont en mesure, soit d’adopter un comportement de fuite (exit), soit de prendre la parole et de faire entendre leur mécontentement (voice) par un certain nombre de manifestations. Ces deux types de solutions sont parfois complémentaires parfois substituables. Dans ce dernier cas, une troisième composante peut influencer sur la décision : il s’agit, dans les termes de Hirschman, du loyalty. Si les acteurs sont loyaux face à l’organisation, ils opteront pour une solution de type voice, afin d’influencer positivement cette dernière. Dans la négative, ils choisiront plus facilement l’exit. De manière générale, il apparaît donc que la loyauté freine la défection et favorise la prise de parole. Par ailleurs, les solutions d’exit ne se traduisent pas nécessairement par un déplacement dans l’espace physique (migration, délocalisation, déménagement), elles comprennent également les déplacements dans l’espace des ressources : modification des processus productifs, par exemple dans le cas de problèmes d’accès à une ressource particulière. On peut ainsi distinguer deux formes d’exit : l’exit spatial et l’exit dans l’espace des ressources.

Le croisement entre les concepts proposés par l’économie de la proximité et le modèle exit-voice, donne lieu à une grille de lecture permettant d’approfondir la compréhension des conflits environnementaux et leurs modalités de résolution. En effet, dans le cas simplifié où il existe seulement deux collectifs d’acteurs en conflit, selon la nature de leur situation dans l’espace physique – proximité géographique – et dans l’espace des structures de coordination – proximité organisée –, il est possible, en reprenant les apports de Hirschman, de déterminer l’éventail de solutions dont disposent ces deux collectifs.

Tableau 1 : exit/voice et proximités

Solutions au conflit		Proximité organisée	
		Forte	Faible
Proximité géographique	Recherchée	Exit ou Voice	Exit
	Subie	Voice	Exit dans l’espace des ressources

Source : Bouba-Olga, 2007

Dans le cas où les deux collectifs d’acteurs sont en situation de proximité géographique recherchée, si la proximité organisée est forte, toutes les solutions sont possibles. Si la

proximité organisée est faible, alors les individus ne pourront recourir qu'à l'exit, soit spatial, soit dans l'espace des ressources. Lorsque les acteurs sont en situation de proximité géographique subie, les choix se restreignent, puisqu'il n'est plus possible de se déplacer dans l'espace physique. Dans le cas où la proximité organisée est forte, il reste la solution de la prise de parole pour surmonter le conflit. Lorsqu'elle est faible, les acteurs ne sont en mesure de sortir du problème environnemental, ni par l'intermédiaire d'un exit spatial, ni par l'intermédiaire du voice. A moins, de réussir à faire émerger des formes de proximité organisée – ce qui est souvent recherché lors des réunions de concertation – il reste la possibilité de pratiquer l'exit dans l'espace des ressources.

L'analyse se complique nécessairement lorsque plusieurs collectifs d'acteurs sont impliqués dans le conflit, lorsque certains subissent la proximité géographique pendant que d'autres la recherchent, lorsque certains sont en asymétrie relationnelle par rapport à d'autres etc. Ce sont tous ces éléments qu'il convient de repérer pour comprendre ensuite les modalités de résolution des conflits effectivement mises en œuvre.

II. Les conflits d'usage environnementaux sur le littoral picto-charentais

Notre territoire d'étude est le littoral picto-charentais. Mais, si l'on souhaite comprendre précisément la situation dans cette zone, il importe d'élargir notre champ d'analyse aussi bien au niveau terrestre que maritime. Ainsi, si les conflits d'usage environnementaux auxquels nous nous intéressons ont lieu sur le littoral picto-charentais (zone terrestre et zone maritime comprenant les Pertuis Charentais), notre diagnostic de territoire s'étendra quant à lui à la région Poitou-Charentes.

La région Poitou-Charentes est composée de quatre départements : la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne. C'est un territoire rural, peu urbanisé, et avec une densité moyenne faible. Plus d'un tiers de la population picto-charentaise est localisé dans les espaces ruraux contre 18 % pour la France. Poitiers, Préfecture de région, est la seule aire urbaine de plus de 200 000 habitants. La population régionale s'élève environ à 1,713 millions d'habitants, pour une superficie de 25 809 km², soit une densité de 63 habitants au km² (contre 95 hab/km² au niveau national). Le Poitou-Charentes est la 7^{ème} région nationale la plus attractive². Si la Vienne, tirée par l'expansion de la capitale régionale, participe à cette attractivité, la croissance de la population régionale est due, pour plus de la moitié, à la Charente-Maritime, seul département de la région à posséder une façade littorale (croissance annuelle moyenne quasiment deux fois plus rapide que la moyenne régionale et densité de population la plus forte de la région avec 81 habitants au km²). On observe ainsi un fort contraste, au sein du territoire régional, entre la frange littorale attractive et densément peuplée (ainsi que la zone de Poitiers) et la zone intérieure rurale et faiblement peuplée.

II.1. Dynamisme du territoire

Le littoral picto-charentais se caractérise d'un point de vue économique par trois activités dominantes : l'agriculture, le tourisme et la conchyliculture.

La filière agricole picto-charentaise est le premier poste de création de richesses de la région avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 3,2 milliards d'euros (réalisé par plus de 18 000 exploitations). Au niveau régional, on peut distinguer quatre principales productions agricoles : alcools et vins, gros bovins, lait de vache et céréales (4^{ème} région française productrice de céréales et 1^{ère} pour le maïs, avec respectivement 7,9 % et 13 % de la production nationale). L'agriculture est la première utilisatrice des sols, avec une surface

² Sources : Insee, population au 01/03/1999 et Décimal n°269 (Janvier 2007).

agricole utile (SAU) qui occupe quasiment 70 % du territoire régional, contre 54 % en France métropolitaine³. Il y a donc une surreprésentation de l'activité en Poitou-Charentes. Dans un contexte de déprise agricole, le nombre d'exploitations a fortement diminué alors que la taille moyenne des exploitations a augmenté, tout comme la SAU moyenne par exploitation (phénomène de concentration). Le phénomène d'intensification des grandes cultures, notamment de la maïsiculture, est concomitant avec le développement considérable de l'irrigation observé depuis 30 ans (suite aux incitations de la Politique Agricole Commune des années 1970). Le Poitou-Charentes est ainsi aujourd'hui la 4^{ème} région française dans le domaine de l'irrigation. Plus de 70 % de la surface irriguée est consacrée au maïs grain, 10 % au maïs fourrage, les 20 % restant correspondant aux pois, fruits et légumes (Agreste Poitou-Charentes, Sept. 2002, n°7). Au niveau régional, la Charente-Maritime est leader dans le domaine de l'irrigation : le département compte 41 % des surfaces déclarées irriguées régionales contre 25,3 % de la SAU picto-charentaise (ONIC-ONJOL, 2005). Le chiffre d'affaires de l'agriculture en Charente-Maritime, pour les trois postes les plus gourmands en eau (céréales, fruits et légumes et oléagineux et protéagineux) est d'environ 220 millions d'euros (Agreste-Comptes 2005).

Le tourisme représente la seconde activité phare de la région. Les consommations touristiques (hébergement, restauration, loisirs, activités connexes) s'élèvent à 2,503 milliards d'euros, ce qui situe la région à la 9^{ème} place au niveau national (Mémento du Tourisme, 2007). L'activité de tourisme est présente sur tout le territoire et principalement autour des points d'eau et de la côte, avec les activités de plaisance et de baignade. La Charente-Maritime, seul département littoral, réalise, à elle seule, plus de la moitié du chiffre d'affaires touristique régional, avec 1,254 milliards d'euros⁴ et se situe au deuxième rang national quant à la fréquentation touristique, avec 2,7 % des nuitées de la clientèle touristique française, derrière le Var (3,9 %) et à égalité avec la Vendée (Suivi de la demande touristique, Direction du Tourisme / TNS Sofres, 2007). Ces chiffres confirment l'importance de la ressource en eau en tant que vecteur d'attractivité touristique d'un territoire. La Charente-Maritime possède en effet 460 km de côtes, 11 plages de sable sur 150 km de littoral et 2600 km de cours d'eau. Participant au dynamisme de l'activité, la plaisance, fortement développée en Charente-Maritime, notamment à La Rochelle (le Port des Minimes est le plus grand port européen et les Pertuis Charentais constituent l'une des deux seules zones de navigation françaises permettant des croisières de courte durée) occupe une place de choix. En outre, les activités de plaisance sont à relier à l'activité nautique, très représentée dans la région, avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 400 millions d'euros et la présence de plusieurs leaders de la filière.

Enfin, la dernière activité phare est la conchyliculture, présente dans la région à travers les activités ostréicoles et mytilicoles. La région Poitou-Charentes est la première région conchylicole française (en ce qui concerne le tonnage commercialisé, le nombre de sièges d'entreprises et le nombre d'emplois), et le bassin de Marennes-Oléron, situé au sud de la Charente-Maritime, est le plus important de France et d'Europe. En plus de l'activité d'élevage, on trouve, sur le littoral picto-charentais, une activité de captage de naissain (environ la moitié du naissain français), et d'affinage (premier lieu d'affinage français, avec une spécificité régionale : l'affinage en claires), l'ensemble faisant vivre plus de 1 200 exploitations (réalisant 50 % de la production nationale d'huitres). Le chiffre d'affaires de l'ostréiculture, qui concerne 95 % des entreprises du bassin, s'élève à 250 millions d'euros. L'activité conchylicole participe également au chiffre d'affaire du tourisme étant donné la valeur patrimoniale de l'activité pour la région. La conchyliculture dépend fortement des apports quantitatifs et de la qualité de la ressource en eau (le degré de salinité de l'eau est

³ Source : Agreste – Statistique Agricole Annuelle (2005).

⁴ Source : C.R.T., Déc. 2003, Cabinet Détente 2004.

déterminant pour la survie larvaire et les sels nutritifs provenant des bassins versant sont, de façon indirecte, indispensables à la croissance des coquillages). La situation est d'autant plus délicate que les conchyliculteurs sont les derniers utilisateurs des eaux continentales de la région.

Les trois activités économiques dominantes sur le littoral picto-charentais sont ainsi fortement tributaires de l'état de la ressource en eau. L'agriculture, située en amont sur le territoire, impacte la ressource en eau aux niveaux quantitatif (volumes prélevés pour les cultures irriguées⁵) et qualitatif (pollutions liées aux intrants chimiques : produits phytosanitaires, azote, phosphore...). Les conchyliculteurs, situés en aval, et les touristes (répartis sur le territoire mais avec une concentration plus forte sur le littoral) voient leurs activités contraintes par l'état de la ressource en eau. Au total, l'eau douce, procurée par le fleuve Charente (le bassin versant de la Charente est le plus grand bassin de la région), fournit 60 millions de m³ alors que les besoins sont estimés à plus de 120 millions de m³ (PGE Charente, 2004). A ce problème quantitatif s'ajoute un problème qualitatif, en lien avec les pollutions diffuses (nitrates, produits phytosanitaires, phosphore, matières organiques, etc.). S'il est certain que le problème qualitatif de la ressource en eau n'est pas à négliger, les acteurs du territoire considèrent que le plus urgent reste le déséquilibre quantitatif, étant conscient que les deux (problème quantitatif et problème qualitatif) sont intrinsèquement reliés, notamment à travers les effets de dilution.

La région Poitou-Charentes semble ainsi caractérisée par un dysfonctionnement important quant à son organisation territoriale. En effet, nous avons pu, à travers cette rapide présentation du territoire d'étude, observer en quoi la ressource en eau se trouve au cœur des activités économiques dominantes du littoral picto-charentais. Les acteurs sont ainsi en présence d'un problème de concurrence (l'eau est un bien commun de part sa quantité limitée) et d'un problème d'externalités négatives en lien avec les pollutions de la ressource. De ce fait, le littoral picto-charentais semble être un espace propice à l'émergence de conflits d'usage environnementaux, notamment en ce qui concerne la ressource en eau, d'où l'intérêt d'évaluer la conflictualité du territoire.

II.2. Mesure de la conflictualité

Nous avons réalisé un travail de recension de la conflictualité sur le littoral picto-charentais, à partir de trois sources complémentaires : la Presse Quotidienne Régionale (PQR), les décisions des tribunaux et les enquêtes à dire d'experts. C'est à travers une mise en commun des résultats de chacune de ces sources que l'on sera en mesure de cartographier de manière cohérente la conflictualité du territoire d'étude.

La première méthode a consisté en un travail d'analyse des articles de journaux de l'édition Charente-Maritime du quotidien « Sud-Ouest » relatant des conflits d'usage environnementaux en 2005⁶ : une base de données a été établie à partir des 301 articles recensés faisant référence à 228 conflits. Il ressort que le conflit le plus médiatisé dans le quotidien étudié est celui relatif à la ressource en eau, avec 52 % des articles ayant pour thématique les conflits environnementaux (devant le patrimoine naturel, le bruit/paysage et les déchets, avec respectivement 28 %, 15 % et 5 % des articles). Autre fait important, les conflits opposent des groupements d'individus et non pas des individus isolés, ce sont majoritairement des conflits entre des collectifs d'acteurs.

⁵ Les volumes d'eau prélevés par les agriculteurs ont été multipliés par 20 entre 1970 et 1996.

⁶ Les conflits relatés ont eu lieu dans les Pays Saintonge-Romane, Marennes-Oléron, Royannais et Rochefortais.

La deuxième méthode, soit l'observation des conflits portés devant les tribunaux, a permis d'élaborer une base de données (établie par l'INRA-Sadapt (Paris)) concernant les requêtes déposées devant le tribunal administratif de Poitiers en 2006. Sur les 70 requêtes recensées au total (concernant la problématique environnementale), 90 % ont pour sujet la ressource en eau.

Enfin, l'enquête à dires d'experts a consisté à rencontrer des acteurs du littoral picto-charentais (professionnels, institutionnels, élus, touristes, membres d'associations, etc.). Un questionnaire identique pour chaque acteur a permis d'établir une base de données. Il ressort ainsi que plus de la moitié des acteurs interrogés (9 acteurs sur les 15 ayant répondu) considère que le conflit le plus important sur le littoral picto-charentais est celui qui concerne la ressource en eau.

Au total, ce travail permet de mettre en évidence le poids du conflit d'usage autour de la ressource en eau sur le territoire. Les deux premiers travaux de recension offrent par ailleurs la possibilité d'identifier un acteur partie prenante dans ce conflit : les agriculteurs. Les enquêtes, réalisées plus récemment, permettent quant à elles de faire ressortir deux autres collectifs, fréquemment cités par les experts, les conchyliculteurs et les plaisanciers. Ainsi, le conflit autour de la ressource en eau concerne les trois activités phares de la région.

Les conflits d'usage environnementaux sur le littoral picto-charentais sont particulièrement nombreux et diversifiés (ressource en eau, notamment en ce qui concerne l'irrigation, patrimoine naturel, bruit, etc.). Nous avons choisi de nous intéresser plus précisément à la ressource en eau pour trois raisons : i) les conflits liés à la thématique eau sont les plus nombreux, ii) ils mettent en place un système d'acteurs vastes et complexes (les éléments théoriques présentés précédemment vont permettre de comprendre la logique interne à chaque groupe et la logique intra-groupe sur le territoire d'étude), iii) ce système montre les relations qui peuvent exister entre plusieurs conflits, distincts à première vue (il existe ainsi sur ce territoire un lien entre le conflit autour du bien environnemental qu'est la ressource en eau et le conflit relatif au foncier maritime), et permet ainsi de doter notre grille de lecture d'une capacité d'analyse en dynamique.

II.3. Analyse de la situation conflictuelle

Nous allons désormais observer en quoi la grille d'analyse que nous proposons, au croisement entre le modèle Exit-Voice d'Hirschman et les travaux autour des notions de proximité, permet d'expliquer la situation des acteurs du littoral picto-charentais et leurs choix à l'intérieur du conflit autour de la ressource en eau. La recherche de solutions aux conflits, ou tout du moins l'aide à la concertation à l'intérieur des conflits, suppose au préalable une compréhension des logiques à l'œuvre dans les relations conflictuelles observées.

II.3.1. Le conflit entre agriculteurs et conchyliculteurs

Les investigations de terrain que nous avons menées confirment qu'initialement le premier conflit oppose les agriculteurs aux conchyliculteurs autour de la ressource en eau. Les agriculteurs cultivent les terres agricoles de la région et les conchyliculteurs exploitent des concessions sur l'estran (ou sur l'espace maritime du fait de l'évolution des techniques avec la production sur filières). Nous sommes donc face à un système d'acteurs proches spatialement (ils sont localisés dans la même région) et reliés par la ressource en eau, matérialisée par le fleuve Charente et ses affluents (les activités exercées en amont ont des impacts sur celles en aval par l'intermédiaire des cours d'eau) : la proximité géographique est donc forte. Plus

précisément, cette proximité géographique est subie : les agriculteurs et les conchyliculteurs subissent une contrainte de proximité géographique de part leur activité. Ils sont situés dans des lieux spécifiques, propices à leur activité économique (liaisons à la terre pour les premiers et à la mer pour les seconds primordiales pour leurs activités) et ils ont réalisé des investissements dans des actifs spécifiques (c'est-à-dire qu'un investissement dans du matériel, une formation, etc., n'est pas redéployable sur une autre activité). Ceci explique alors l'existence de coûts irrécupérables si les membres des collectifs devaient modifier leur localisation pour sortir de la relation conflictuelle. De ce fait, l'exit spatial pur, au sens d'un déménagement en dehors du littoral picto-charentais, semble difficilement réalisable voire impossible (effet de lock-in spatial).

Comme nous l'avons déjà indiqué précédemment, les agriculteurs, situés en amont, impactent la ressource en eau aux niveaux quantitatif et qualitatif, en lien avec l'irrigation et les intrants chimiques agricoles. Les conchyliculteurs, situés en aval, du fait de l'impact de la ressource en eau sur leur production, ont aussi des exigences quant à l'état de la ressource (quantitatif et qualitatif) et subissent les contraintes exercées sur la ressource. Leur dépendance par rapport à l'état de la ressource en eau, alliée à leur position avale sur le territoire étudié, explique donc leur forte vulnérabilité.

Les deux groupes d'acteurs sont donc en situation d'inégalité face à l'espace : les agriculteurs, du fait de leur position en amont, sont dans une situation privilégiée par rapport aux conchyliculteurs. Ce type de localisation a des impacts sur le comportement des acteurs à l'intérieur des relations conflictuelles. En effet, de part leur situation avantageuse, les agriculteurs n'ont pas intérêt à entrer en conflit et à recourir au voice pour trouver une solution. A l'opposé, les conchyliculteurs sont très incités à entrer en conflit dans le but de défendre leurs intérêts et ainsi remédier à la situation existante, qui leur est défavorable. Du fait de cette inégalité face à l'espace, les deux collectifs d'acteurs s'opposent par ailleurs sur l'existence ou non d'impacts réels sur la production conchylicole : les agriculteurs réclament des études scientifiques capables de prouver le lien réel entre l'état de la ressource en eau et l'efficacité de la production conchylicole. A l'heure actuelle, il n'existe pas de connaissances communes et non réfutables sur lesquelles les acteurs peuvent baser les négociations. Cette opposition des deux collectifs sur le lien entre l'état de la ressource en eau et la situation de leur activité économique semble donc jouer négativement sur la proximité organisée entre les acteurs, en tant que recherche de référentiels communs.

La nature de la coordination entre les deux collectifs d'acteurs est également marquée par une asymétrie institutionnelle. La relation privilégiée qui existerait entre l'administration et les irrigants, basée notamment sur le poids historique (économique et politique) du lobby agricole est souvent dénoncée. Cette idée est confirmée par Granjou et Garin (2006) qui ont travaillé sur la gestion volumétrique dans le bassin de la Charente. Les auteurs précisent que le protocole de gestion est basé sur une surface irriguée totale supérieure à celle du recensement agricole. On observe ainsi une forte proximité organisée entre le collectif agricole et l'administration. De plus, les conchyliculteurs ne possèdent pas de chambre dédiée à leur activité et cotisent, tout comme les agriculteurs, à la Chambre d'Agriculture de leur département. Or, si l'activité agricole possède des représentants, les conchyliculteurs, à l'opposé, ne sont pas clairement représentés, du fait de l'absence de service consacré à leur activité, à l'intérieur de la Chambre. Les conchyliculteurs doivent alors se tourner vers leur syndicat, la Section Régionale Conchylicole (SRC), pour défendre leurs intérêts. De ce fait, l'inégalité face à l'administration entre les deux collectifs est tout de même à nuancer : l'influence de la SRC, dont le président François Patsouris est dans le même temps Vice-président de Région et chargé des problématiques « Agriculture - Cultures marines – Pêche - Littoral », est de plus en plus importante. On peut enfin préciser que les deux collectifs ne se

trouvent pas dans une impasse totale, dans la mesure où certains éléments renvoyant à la logique de similitude, au partage de valeurs, peuvent jouer en faveur d'une amélioration de la proximité organisée. En effet, agriculteurs et conchyliculteurs partagent une vision commune du travail, souvent difficile pour les deux professions : les uns sont des paysans de la terre, les autres, des paysans de la mer.

II.3.2. Prise en compte des problématiques productives conchylicoles

Pour comprendre le ou les conflits dans lesquels sont insérés les conchyliculteurs, il apparaît nécessaire d'appréhender les logiques intra-groupes, et notamment les problématiques internes au collectif des conchyliculteurs. Les professionnels doivent faire face depuis une dizaine d'années à la surcharge de l'estran, responsable d'une baisse de la productivité (densité trop forte de coquillages qui diminue les potentialités de production et provoque un allongement de la durée du cycle de production). Pour répondre à ces difficultés, les conchyliculteurs ont mis en place des innovations au niveau de leur mode de production (recours au naissain d'écloserie, aux huîtres triploïdes et mise en place de la production sur filières). Ces innovations, d'autant plus si elles sont combinées, permettent aux professionnels de diminuer la durée du cycle de production tout en assurant les quantités produites et la taille des huîtres, et en modifiant le calendrier de production (un cycle peut désormais commencer à n'importe quelle période de l'année). Le recours au naissain d'écloserie et aux huîtres triploïdes fait référence, dans notre grille d'analyse, à une stratégie d'exit dans l'espace des ressources. La production sur filières, en tant qu'innovation introduite au niveau de l'activité de production et en tant que modification du lieu de production, désigne, dans notre grille d'analyse, un mix entre un exit spatial (les conchyliculteurs n'ont pas quitté les Pertuis Charentais mais ils se sont déplacés à l'intérieur de la zone maritime picto-charentaise, par la production en near-shore) et un exit dans l'espace des ressources (ils ont modifié leur technique de production). Ces innovations, si elles ont été développées à l'origine pour répondre aux difficultés productives internes à l'activité conchylicole, permettent, dans le même temps, aux conchyliculteurs de desserrer quelque peu la contrainte qui les relie à la ressource en eau. Cependant, la problématique liée à l'état de la ressource ne disparaît pas pour autant, même dans le cas d'une production plus éloignée de l'estran (production sur filières). Si ces innovations peuvent au final être appréhendées comme un moyen pour soulager la conflictualité existante entre le collectif des agriculteurs et celui des conchyliculteurs, on peut s'interroger sur son efficacité réelle quant à la situation observée sur le littoral picto-charentais (pas une solution à la question du partage de l'eau en tant que telle). De plus, si tous les mytiliculteurs de la région pratiquent la production sur filières, seuls les plus gros établissements ostréicoles peuvent assumer les investissements en capital nécessaires.

Au total, en ce qui concerne le conflit autour de la ressource en eau entre le collectif des conchyliculteurs et celui des agriculteurs, la proximité géographique subie par les deux groupes d'acteurs, alliée à une proximité organisée relativement faible, explique la stratégie adoptée par les conchyliculteurs (exit dans l'espace des ressources). Comme on l'a précisé précédemment, l'efficacité de ce type de solution au niveau de la résolution du conflit observé se pose. Du fait de ces limites, l'enjeu est alors de s'interroger, dans une perspective plus dynamique, sur les évolutions possibles du degré de proximité organisée. Il importe ici de préciser qu'on observe des tentatives de construction d'une proximité organisée intergroupe, c'est à dire entre les deux collectifs en conflit, notamment par la multiplication des instances de concertation type SAGE, Observatoire Départemental de l'Eau (ODE) ou encore le Comité de Coordination des Politiques Littorales (CCPL)...

II.3.3. Un approfondissement de la compréhension du système d'interdépendances territorialisé.

En intégrant à l'analyse les problématiques internes aux activités impliquées dans les conflits d'usage du littoral picto-charentais, nous arrivons à une meilleure compréhension du système d'interdépendances territorialisé. Cette démarche évite ainsi les biais et les incomplétudes inhérentes à une analyse segmentée. Ceci nous conduit également à élaborer une analyse dynamique des relations sur notre territoire d'étude et notamment des relations conflictuelles.

Le recours à l'exit dans l'espace des ressources, à travers le développement de la production sur filières, du fait d'une modification de l'occupation de l'espace maritime, insère les conchyliculteurs dans un nouveau conflit d'usage avec un autre collectif d'acteurs, les plaisanciers. La ressource en eau est cette fois-ci appréhendée en tant qu'espace : le foncier maritime (zone de navigation des Pertuis charentais). C'est donc un conflit autour d'un bien surfacique et non plus linéaire. L'objet du conflit concerne le développement des filières conchyloles, que les plaisanciers considèrent comme une appropriation à usage privé d'un espace par définition public.

Afin d'appréhender l'ensemble des enjeux, la compréhension des relations entre les plaisanciers et les autres acteurs nécessite au préalable une analyse des logiques internes à l'activité de plaisance. Les plaisanciers sont confrontés à un double problème d'occupation de l'espace, source de tension : au niveau du stationnement des navires et au niveau de l'espace de navigation (avec les conchyliculteurs).

Le premier problème, inhérent au manque de places dans les ports du littoral français (manque estimé à 54 000 places en France d'après une étude d'ODIT France en 2004), représente un frein à l'activité de nautisme. Cette situation peut être appréhendée comme un cas pratique de dysfonctionnement d'une organisation. A travers l'observation des solutions envisageables à ce problème de stationnement, il apparaît que les plaisanciers sont dans une situation de proximité géographique subie. En effet, si le tourisme est souvent considéré comme une activité en situation de proximité géographique recherchée et donc facilement mobile (*exit* spatial plus facile : si des touristes ne sont pas satisfaits de la région où ils séjournent, ils décideront de passer leurs vacances dans une région différente la prochaine fois), la plaisance se trouve, à l'opposé, dans une situation de proximité subie, du fait de l'incapacité pour les plaisanciers picto-charentais à trouver une place dans un autre port français. L'*exit* spatial paraît donc difficilement réalisable. Les deux solutions envisageables concernent le voice ou l'exit dans l'espace des ressources. Le premier type de solution (voice) consisterait notamment en un effort de négociation des plaisanciers au niveau de la construction de nouveaux ports à flot. Mais, du fait des contraintes fortes sur le DPM (Domaine Public Maritime), cette possibilité semble peu efficace, d'où le repli vers l'exit dans l'espace des ressources, par exemple à travers la construction de ports à sec, peu développés encore aujourd'hui en France, comparativement à d'autres pays (tels que les États-Unis).

Cette situation de blocage, inhérente au stationnement des bateaux, influe sur la position des plaisanciers dans le conflit d'usage qui les oppose aux conchyliculteurs. Les deux collectifs (conchyliculteurs et plaisanciers) sont donc tous les deux en situation de proximité géographique subie qui rend peu probable le recours à l'exit spatial. Les plaisanciers et les conchyliculteurs sont égaux face à l'espace (conflit de superposition de deux usages sur un même espace), c'est à dire qu'aucun acteur n'est en situation de force vis-à-vis de l'autre du fait d'un avantage dans sa position géographique. La proximité organisée entre les collectifs d'acteurs est, comme pour le conflit précédent, relativement faible. Cette faible proximité peut

notamment être illustrée par le fait que les plaisanciers ont récemment porté devant le tribunal une affaire concernant la mise en place d'un plan de filières conchylicoles dans la baie d'Yves, alors que ce projet avait été accepté par les Affaires Maritimes. La judiciarisation du différend peut être appréhendé comme sanctionnant l'échec des tentatives de coordination, précédemment mises en place notamment par l'administration. Ce déficit de régulation du système conduit donc les plaisanciers à recourir à des modalités particulières de voice, davantage portées par des logiques de confrontation et non sur des logiques de négociation.

On peut préciser que d'après notre grille d'analyse, la situation des deux collectifs impliqués dans ce conflit, ne laisse comme solution envisageable que l'exit dans l'espace des ressources. Néanmoins, cette solution ne semble pas applicable au collectif des plaisanciers. Il reste finalement comme seul levier possible un exit dans l'espace de ressources réalisable par les conchyliculteurs. Celui-ci consisterait, par exemple, en un nouvel éloignement de l'activité de production, à travers la production en offshore (production en pleine mer). On peut s'interroger sur la motivation des professionnels conchylicoles à recourir à cette nouvelle méthode de production, ceci pour deux raisons. Ce type de production pose de grosses difficultés au niveau de sa réalisation technique (la conchyliculture n'est initialement pas une activité de pleine mer) et au niveau des coûts financiers à engager (investissements lourds, résistance des filières à renforcer, coût du déplacement vers les filières offshore en lien avec la hausse du prix du pétrole...).

Au total, l'ensemble des solutions possibles pour résoudre les deux conflits (agriculteurs/conchyliculteurs-conchyliculteurs/plaisanciers) nous semble relativement réduit. Les solutions d'exit spatial et/ou d'exit dans l'espace des ressources semblent difficilement envisageables ou peu efficaces pour apaiser les relations conflictuelles et la problématique de partage d'une ressource commune. Et, dans le même temps, le voice apparaît jusqu'à présent peu concluant, du fait du défaut de proximité organisée entre les deux collectifs. Ainsi, l'analyse des conflits d'usage sur le littoral picto-charentais autour de la ressource en eau, à travers l'intégration des logiques internes des activités du littoral picto-charentais, et l'observation du système d'interdépendances en place, nous conduit à mettre en avant les enjeux existants autour de la proximité organisée. Dans ce sens, nous insistons sur le rôle des institutions, en tant qu'acteur clé dans la construction de la proximité organisée entre les acteurs et plus encore, dans le cas de tensions, entre des collectifs d'acteurs. La régulation des conflits d'usage environnementaux, apparaît comme fortement conditionnée par la mise en place d'une proximité organisée impulsée par les institutions, à travers l'instauration de règles, la surveillance et le contrôle de leur respect, et l'établissement d'une coordination entre les acteurs insérés dans ces conflits.

Conclusion

La grille de lecture que nous proposons, au croisement entre les approches en termes de proximité et le modèle développé par Hirschman, permet de mettre en lumière des éléments relatifs à la coordination des agents économiques, en tenant compte de leur situation à un niveau local et à un niveau plus global. Dès lors, les conflits d'usage sont appréhendés comme un moment particulier dans un processus de coordination continu entre des agents situés sur un même territoire et mobilisant des ressources spécifiques et communes. Par ailleurs, l'analyse que nous menons présente l'intérêt d'appréhender la diversité tant des situations conflictuelles que des solutions envisageables selon la nature des conflits. Ainsi, il est possible de souligner que, pour un conflit donné, toutes les solutions ne sont pas réalisables.

Dans cette perspective, nous montrons que si, potentiellement, sur un territoire, l'ensemble des solutions est assez large (exit spatial, exit dans l'espace des ressources, voice), en

pratique, du fait des effets de lock-in, qu'ils soient techniques ou géographiques, et en fonction de la qualité des relations entre les collectifs en conflit, les solutions effectivement mobilisables sont plus réduites. Nous avons pu souligner le rôle de la proximité organisée, facilitatrice de dialogue et fondatrice de consensus acceptés par l'ensemble des acteurs. Ainsi, pour conclure sur les enjeux en terme de gouvernance, il apparaît que le rôle des institutions, dans un contexte comme celui du littoral picto-charentais, consiste à la fois à trouver les conditions permissives de la sortie du conflit et à faire en sorte de fédérer les acteurs autour de la solution élaborée. Toutefois, si l'objectif de faire émerger des formes de proximité organisée est tout à fait central pour résoudre les conflits d'usage autour de la ressource en eau, il ne doit pas exclure des réflexions relatives aux modalités d'accompagnement des acteurs économiques contraints de réaliser, à terme, un exit dans l'espace des ressources pour sortir d'une situation de surexploitation chronique de l'eau douce ou de l'espace.

Bibliographie

- Barbut L., Baschet J-F., 2005, « L'évaluation des politiques de soutien de l'agro-environnement », *Notes et études économiques*, n°22, ministère de l'Agriculture, p 37-68.
- Bertrand E., 2006, « La thèse d'efficience du « théorème de Coase ». Quelle critique de la micro économie », *Revue économique* 2006/5, Vol 57, p. 983-1007.
- Boidin B., Zuindeau B., 2006, « Socio-économie de l'environnement et développement durable : états des lieux et perspectives », *Mondes et Développement*, Vol.34-2006/3-135, p. 7-37.
- Boltanski L., Thévenot L., 1991, *De la justification. Les économies de grandeurs*, Gallimard, Coll. NRF-Les Essais, Paris
- Bouba-Olga O., 2007, « La résolution des conflits d'usage autour de la ressource en eau : un approfondissement du modèle exit-voice par l'économie de la proximité », article soumis à la revue *Nature, Science et Société*.
- Callon M., 1999, « La sociologie peut-elle enrichir l'analyse des externalités ? Essai sur la notion de cadrage-débordement », in Foray D et Maitresse J., *Innovation et performance Approche interdisciplinaire*, Edition del'EHESS, Paris, p. 399-430.
- Caron A. Torre A., 2002, « Conflit d'usage et de voisinage autour dans les espaces ruraux, n° thématique « Autour du développement durable », *Sciences et Société*, n° 57, p. 94-113.
- Caron A., Torre A., 2005, « Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage », *Economie et Institutions*, n° 6 et 7, p. 183-220.
- Coase R.H., 1960, « The problem of social cost », *Journal of Law and Economics*, Vol 3, p. 1-44.
- Coase R.H., 1992, « The Institutional Structure of Production : 1991 Alfred Nobel Memorial Prize Lecture in Economic Sciences », *American Economic Review*, n°82(4), p. 713-719.
- Coase R.H., 1993, "Law and Economics at Chicago", *Journal of Law and Economics*, n°36 (1), p. 239-254.
- Froger G., 1997, « Élément pour une théorie institutionnaliste des ressources naturelles et de l'environnement », *Economies et Sociétés, série développement, croissance et progrès F*, n°35, 4/1997, p. 147-169.
- Godard O., 1990, « Economie, mode de coordination et système de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel », *Revue économique* 41(2), mars, p. 215-242.
- Godard O., 2005, « Les trois courants complémentaires du champ de l'économie de l'environnement : une lecture systémique », *Cahiers d'épistémologie* n°332, septembre.
- Granjou C., Garin P., 2006 « Organiser la proximité entre les usagers de l'eau : le cas de la gestion volumétrique du bassin versant de la Charente », *Développement Durable et Territoires*, Dossier n°7 : proximité en environnement.
- Hirschman A. O., 1970, *Exit, Voice and Loyalty*, Harvard University Press.
- Kirat T., 1999, « La proximité, source d'externalités négatives : le droit comme technologie de la structuration des espaces de la gouvernance locale », 2^e Journées de la Proximité, Toulouse.
- Letombe G., Zuindeau B., 2001, « Externalités environnementales et dynamique territoriale : l'exemple du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, 3^{èmes} journées de la Proximité, Paris.
- Lévêque F., 2000, « La réglementation des externalités », Intervention à « Ecole thématique sur les règles publiques », IEPE – Grenoble.
- Orléan A., 2002, « Les interactions mimétiques », in Lesourne, Orléan, Walliser (éds.).

- Papy F., Torre A., 2002, « Quelles organisations territoriales pour concilier production agricole et gestion des ressources naturelles », *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, n°33, p. 151-170.
- Pearce D. W., 1976, *Environmental Economics*, Londres, Longman.
- Pearce D. W., Turner R. K., 1990, *Economics of natural resources and the environment*, Harvester Wheatsheaf.
- Pigou A C., 1920, *The Economics of Welfare*, Transaction Publishers.
- Rallet A., Torre A., 2005, « Proximity and localization », *Regional Studies*, Vol-39 n°1, p 47-60.
- Torre A., Zuideau B., 2007, « Economie de la proximité et environnement : état des lieux et perspectives », ColloqueASRDLF.
- Toyer S., Saïd S., 2006, « Mesures agri-environnementales : quels mécanismes d'allocation ? », *Études et Synthèses 2007-01*, LAMETA.